

➤ Le mot du maire

La sécurité des habitants de Saint-Brice et de leurs biens est une des préoccupations importantes du conseil municipal, des agents communaux et du maire.

Conformément à la réglementation en vigueur, le DICRIM est un document qui vous informe des risques identifiés à ce jour, tels que les inondations, la rupture de barrage ou les séismes.

Il y est précisé les consignes de sécurité à appliquer, mais également les actions menées afin de réduire au maximum les conséquences de tels risques.

Ce document ne doit pas faire oublier l'imprévisibilité de l'accident et/ou de l'évènement majeur, que ce soit lié en la nature même de l'évènement qui peut être météorologique ou technologique ou lié à l'heure.

De plus, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des secours et la prise en charge des personnes sinistrées. Je vous invite à le consulter en mairie.

Bien informé-e, chacun-e sera à même de se préparer de manière responsable et citoyenne à la survenue de risques majeurs identifiés sur la commune.

Merci de lire attentivement ce document et de le conserver précieusement. Il est perfectible et adaptable selon les situations rencontrées.

Laëtitia CALENDREAU

➤ La diffusion de l'alerte

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et du Maire.

Selon la nature de l'évènement, elle sera donnée par les moyens suivants :

- Sonnerie des cloches
- Porte à porte
- Téléphone
- Radio et télévision
- Sites internet et Facebook de la commune
- Application Intramuros

➤ Le « pack » de sécurité à préparer avant

- Radio à piles
- Papiers personnels
- Lampe de poche
- Nourriture et eau
- Couvertures
- Vêtements de rechange
- Médicaments (traitement quotidien)

➤ Les bons réflexes

Les consignes générales de sécurité s'appliquent en cas d'alerte quel que soit le risque, sauf contre ordres des autorités

➤ A faire



Fermer le gaz et couper l'électricité



Se réfugier dans les points hauts de la commune ou sinon Monter dans les étages



Fermer portes, fenêtres, volets, aérations



Ecouter la radio et attendre les consignes des autorités

➤ A ne pas faire



Ne pas aller chercher les enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux



Ne pas téléphoner, pour libérer les lignes pour les secours



Ne pas se rendre sur les lieux du sinistre

➤ Fréquences radios

| | |
|----------------------|-------|
| France Bleu Limousin | 103.5 |
| France Info | 105.5 |

➤ Numéros utiles

| | |
|----------------------------------|----------------|
| Pompiers | 18 |
| N° d'urgence européen (portable) | 112 |
| Police secours | 17 |
| SAMU | 15 |
| Dépannage électricité (n° azur) | 0 810 33 30 87 |
| Urgence sécurité gaz (n° vert) | 0 800 47 33 33 |

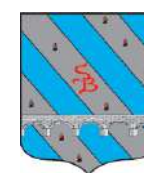
➤ Pour en savoir plus

MAIRIE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE
1 place Maisondieu
Tél : 05 55 02 18 13

Supprimer filigrane



Wondershare
PDFelement



COMMUNE DE SAINT-BRICE-SUR-VIENNE

DICRIM

Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Document à conserver

Ce document est réalisé conformément à la réglementation en vigueur, afin d'informer les habitants des éventuels risques présents sur la commune – DICRIM 2022





L'inondation

L'inondation peut se traduire par :

- une montée lente des eaux par un débordement du cours d'eau, une

remontée de la nappe phréatique, c'est une inondation de plaine,

- une formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes.

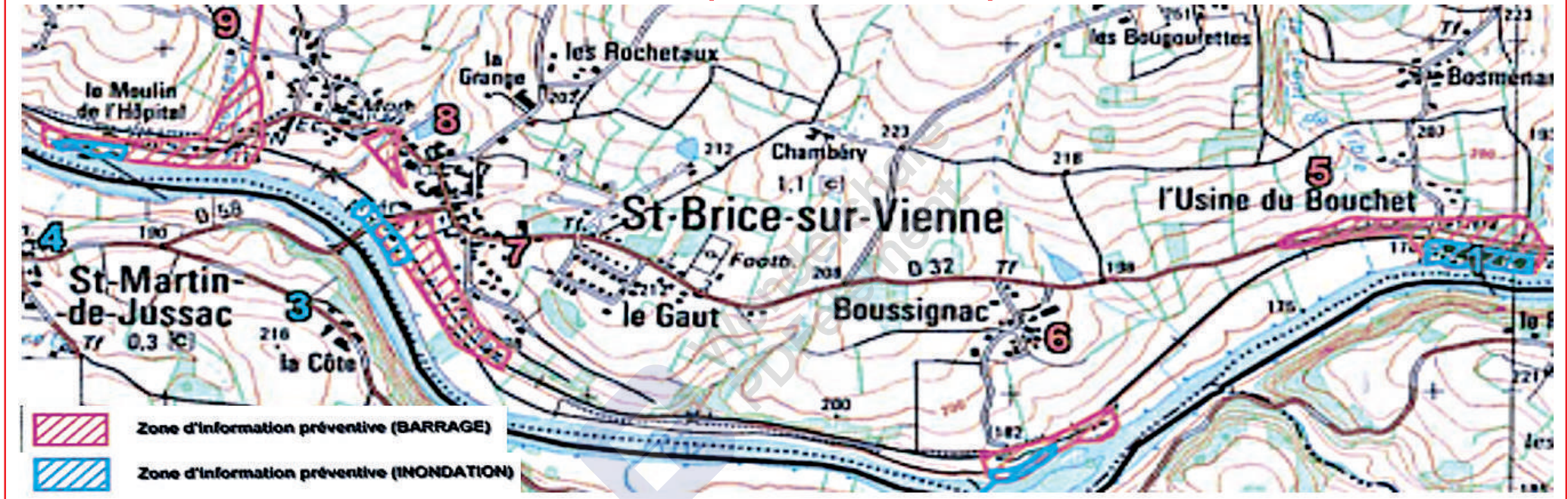
La commune de Saint-Brice est concernée par les inondations de La Vienne.

Le dernier événement important a été les inondations et coulées de boues du 22 au 24 septembre 1993.

Supprimer filigrane



Zones exposées aux risques



La rupture de barrage

La commune de Saint-Brice-sur-Vienne est située en aval de deux barrages : Vassivière et St Marc.

La rupture de l'un d'eux entraînerait la montée des eaux de la Vienne et des inondations de secteurs habités. Les principaux secteurs touchés sont : la Ribière du Bouchet, le bourg, le Moulin de l'Hôpital.

La probabilité de rupture brusque est extrêmement faible, chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier

d'intervention qui a pour but d'organiser l'alerte des populations et l'intervention des secours.



| Barrage | Distance | Temps d'arrivée de l'Onde de submersion |
|------------|----------|---|
| Vassivière | 103 km | 4h30 |
| St Marc | 51 km | 3h35 |



Séisme

Le risque sismique en Haute-Vienne La commune se situe dans une zone de sismicité faible (zone 2).

Pour en savoir plus :

Mairie de Saint-Brice-sur-Vienne : 05.55.02.18.13
 Préfecture de la Haute-Vienne-SIRDPC au 05.55.44.18.00
 Direction départementale des territoires de la Haute-Vienne au 05.55.12.90.00
 Sites internet : www.macommune.prim.net
 ou www.risquesmajeurs.fr/le-risque-sismique